

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU PARCOURS DE FORMATION PROREFEI (FORMATION REFERENT ENERGIE EN INDUSTRIE)

Les présentes Conditions Générales de vente du parcours de formation PROREFEI régissent les rapports entre OPTINERGIE et son Client, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation de formation PROREFEI, et prévalent sur tout autre document, y compris s'il y a lieu sur les Conditions Générales d'Achat du Client.

Modalités d'inscription

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription OPTINERGIE dûment rempli et renvoyé par courrier ou par courriel une fois scanné à contact@optinerie.fr.

Le bulletin est disponible sur www.optinerie.fr ou sur simple demande téléphonique au 05 59 82 90 80. Si le Client utilise un bon de commande de sa société, il y joint le bulletin d'inscription OPTINERGIE dûment rempli. Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au client par e-mail ou par télécopie, accompagnée d'une convention de formation. Le client doit renvoyer à OPTINERGIE un exemplaire complété, signé et revêtu du cachet de son entreprise.

OPTINERGIE s'engage à répondre sous 72h aux clients après demande d'inscription à l'une de ses formations. Les inscriptions sont clôturées J-15 avant le début de la formation. Pour toute demande de délai supplémentaire, merci de nous adresser votre demande écrite. Le stagiaire aura accès à la plateforme pour débiter le MOOC dès la réception du bulletin d'inscription et la création du compte par OPTINERGIE sur la plateforme prorefei.org.

Prix

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ou la convention de formation. Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. applicable en vigueur à la date de facturation. Les tarifs sont forfaitaires : ils comprennent le tutorat du MOOC, la formation en présentiel et la phase d'accompagnement, avec la répartition suivante :

- Tutorat MOOC + présentiel 2 jours : 1 200€ HT/stagiaire
- Accompagnement (2,5journs) : 2 500€ HT/stagiaire

Soit un coût total du parcours de formation de 3 700€ HT/stagiaire.

Dans le cas du présentiel 2 jours, les pauses et les déjeuners sont inclus.

Conditions de règlement

Le règlement de la prestation peut être effectué par chèque à l'ordre OPTINERGIE ou par virement au numéro de compte suivant :

BP Aquitaine Centre Atlantique

IBAN FR76 1090 7000 1052 0214 3782 093

RIB 10907 00010 52021437820 93

Code BIC CCBPFRPPBDX

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. OPTINERGIE ne pratique pas l'escompte. Outre les pénalités de retard prévues aux présentes, le client en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard d'OPTINERGIE, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. Cette indemnité sera due en cas de retard de paiement de toute créance dont le délai de paiement aura commencé à courir après cette date.

Prise en charge et règlement par un OPCO

Le programme PROREFEI, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) et des conditions mentionnées ci-dessous, prend en charge les coûts pédagogiques à hauteur de :

- 80% pour les entreprises dont l'effectif est < 300 salariés
- 40% pour les entreprises dont l'effectif est > 300 salariés

OPCO2i et PROREFEI ont signés un accord cadre pour la prise en charge des coûts pédagogiques. Si votre OPCO est OPCO2i, vous devez effectuer la demande de prise en charge normale et nous retourner l'accord. OPTINERGIE facturera 100% à OPCO2i. Ce dernier vous fera appel uniquement du reste à charge de 60% ou 20%.

Conditions à respecter :

- **Réaliser le parcours obligatoire en totalité** (du MOOC à la fin de l'accompagnement)
- Prise en charge limitée à 3 salariés par entreprise (SIREN)
- Disposer d'un code NAF éligible (CF liste éligibilité NAF)

Si le client rentre dans les critères énoncés ci-dessus et souhaite qu'un organisme collecteur (OPCO) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient de le mentionner sur le bulletin d'inscription et de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le client s'acquittera du solde du coût de la formation.

En tout état de cause, si la prise en charge par l'OPCO du montant de l'action de formation n'est pas reçue par OPTINERGIE avant le présentiel 2 jours, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

À l'issue de la prestation, OPTINERGIE adresse au client ou, le cas échéant, à l'OPCO, une facture.

Annulation ou report du fait d'OPTINERGIE

OPTINERGIE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Il lui sera alors proposé une nouvelle date et/ou lieu de formation. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'OPTINERGIE.

Annulation ou abandon du fait du Client

Toute modification ou annulation d'inscription doit être communiquée par écrit au plus tard 15 jours calendaires avant le début du présentiel 2 jours. Dans le cas contraire, OPTINERGIE se réserve le droit de facturer des frais d'annulation d'un montant égal à 50 % du prix du MOOC + tutorat + présentiel 2 jours, soit 600 € HT.

Pour non-présentation du stagiaire à la date du début du présentiel 2 jours, OPTINERGIE se réserve le droit de facturer 50% du prix du MOOC + tutorat + présentiel 2 jours, soit 600 € HT.

Pour abandon du stagiaire en cours de la phase d'accompagnement, OPTINERGIE se réserve le droit de facturer 80% du prix de la phase d'accompagnement, soit 2 000 € HT. Le programme ne prendra pas les coûts pédagogiques en charge.

Dans les cas évoqués ci-dessus, OPTINERGIE facturera directement au client les montants indiqués, sauf cas de force majeure justifié.

Substitution

OPTINERGIE offre la possibilité au Client, 15 jours maximum avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, avec l'accord

préalable d'OPTINERGIE et sous réserve de la réalisation du MOOC dans le délai imparti restant.

Présentiel accompagnement réalisé par un autre organisme habilité PROREFEI

OPTINERGIE se réserve le droit de sous-traiter à des organismes, habilités par l'ATEE au programme PROREFEI, l'animation des 2 jours de présentiels et/ou de l'accompagnement sur site.

Obligation du stagiaire

Le stagiaire doit réaliser le parcours du programme PROREFEI en intégralité (du MOOC jusqu'à l'accompagnement). Dans le cas contraire, se référer aux conditions énoncées dans la partie « Annulation ou abandon du fait du Client ».

Responsabilité

La responsabilité d'OPTINERGIE vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à OPTINERGIE au titre des présentes conditions.

Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de formation ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter ou de commercialiser la formation PROREFEI à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite d'OPTINERGIE ou de l'ATEE.

Protection des données personnelles (RGPD)

Le Client est informé et accepte que ses données personnelles puissent être collectées sur le Site et utilisées par OPTINERGIE qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. OPTINERGIE s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles des contacts sont collectées et utilisées lors de l'inscription en ligne, sur le bulletin d'inscription, par mail ou par téléphone pour les finalités suivantes :

- L'information régulière des activités OPTINERGIE et de l'ATEE
- Organisation et généralités liées à la formation PROREFEI
- Suivi avec les OPCO
- Information sur des modules complémentaires de formation

Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer un ou plusieurs des Droits Informatique et Libertés, le contact doit adresser une demande par email ou par courrier à OPTINERGIE en indiquant son nom, prénom, société et son adresse e-mail.

Droit applicable et attribution de compétence

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Pau sera seul compétent.

Satisfaction Client - réclamations

Le service formation d'OPTINERGIE est à votre écoute. Vous pouvez adresser vos demandes :

- par téléphone au 05 59 82 90 80
- par courriel à contact@optinergie.fr
- par courrier à la Responsable du pôle Formation OPTINERGIE
Technopole Hélioparc, 2 Avenue Pierre Angot CS8011
64053 PAU cedex 9

OPTINERGIE

Société à responsabilité limitée à associé unique.

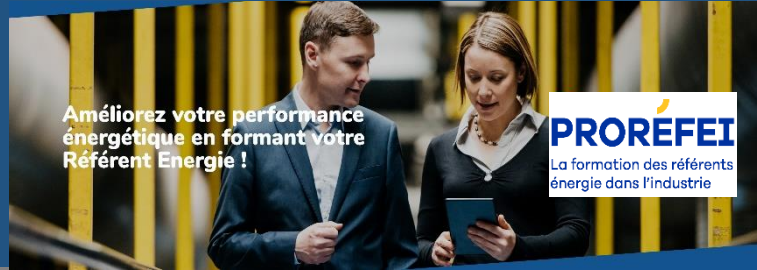
Capital social de 50 000 €

RCS Pau B 502 065 063

Mise à jour du 03/03/2023

OPTINERGIE - Technopole Hélioparc
2 avenue Pierre Angot CS8011 - 64 053 PAU Cedex 09
tél. 05 59 82 90 80 – contact@optinergie.fr - www.optinergie.fr

RÉFÉRENT ÉNERGIE EN INDUSTRIE



Parcours pédagogique

Contexte

La formation PROREFEI a pour objectif de former les personnes en charge de la compétence énergie dans l'industrie ou souhaitant l'acquérir afin de concevoir, mettre en place et coordonner des actions permettant d'améliorer la performance énergétique. **Ce programme s'inscrit dans le cadre de la 4^{ème} période du dispositif CEE sous conditions d'éligibilité (nous consulter).**

Mooc – Les fondamentaux de l'énergie – 6h

Formation à distance pour réviser ou acquérir les connaissances théoriques fondamentales. Ce Mooc, réalisé en autonomie en ligne sur une période donnée, est encadré par votre formateur-tuteur qui pourra répondre à vos questions.

Stage en présentiel – 2 jours (consécutifs)

- Structurer sa démarche d'efficacité énergétique
- Elaborer un état des lieux des consommations
- Quantifier les principaux gisements d'économies d'énergies
- Identifier des axes d'améliorations
- Construire son plan d'action
- Mesurer et suivre la performance énergétique
- Sensibiliser à la démarche de performance énergétique
- S'initier à la veille technologique et réglementaire

Accompagnement individuel sur site – 2.5 jours (sur plusieurs semaines)

Mise en œuvre concrète des actions d'économies d'énergie.

Il comprend :

- Un temps de pré-accompagnement sous forme d'échanges téléphoniques
- Une journée sur site pour une visite avec le formateur et identification des pistes de travail
- Un point-étape à mi-parcours pour suivre l'avancement des actions
- Une réunion de restitution en présence de l'équipe projet dédiée au plan d'action et de la direction du site
- Un bilan de l'accompagnement



Coûts pédagogiques

Prise en charge jusqu'à 80% par les CEE

Les coûts pédagogiques peuvent être financés par le dispositif des CEE (Certificats d'Economies d'Énergie) à hauteur de :

- 80% pour les entreprises de moins de 300 salariés
- 40% pour les entreprises de plus de 300 salariés
- Dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN)
- Uniquement pour les entreprises industrielles (NAF)

→ Le coût de la formation s'élève à 3700€HT

(1200€ tutorat et présentiel + 2500€ l'accompagnement)

Inscription & information :

Service formation - contact@optinergie.fr ou 05 59 82 90 80

Notre service formation s'engage à vous donner une réponse sous 72h. Clôture des inscriptions J-15 présentiel.



Pour qui ?

- Toute personne ayant en charge la compétence énergie dans l'entreprise ou souhaitant l'acquérir



Objectifs ?

- Manipuler les données énergétiques brutes pour les convertir en données exploitables
- Interpréter finement une facture d'électricité
- Reconnaître et identifier les paramètres de fonctionnement des systèmes énergétiques
- Identifier les missions du Manager Énergies en industrie et les acteurs contribuant à la stratégie énergétique de l'entreprise
- Identifier et hiérarchiser les postes de pertes énergétiques au sein de son établissement
- Concevoir, coordonner et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie
- Suivre et analyser des indicateurs de performance énergétique
- Argumenter sur la démarche de performance énergétique au sein de l'entreprise
- Assurer une veille sur les meilleures techniques disponibles au regard de son activité.



Prérequis

- Compléter un pré-diagnostic énergétique du site industriel (document envoyé par l'OF) ou mettre à disposition un audit énergétique ou une certification ISO 50001
- Obtention 70% de bonnes réponses au MOOC pour participer au présentiel



Moyens pédagogiques & d'évaluation

- Mooc en ligne
- Exposés techniques, vidéos
- Cas pratiques contextualisés
- Utilisation d'outils d'analyse Excel
- Jeu de rôles et travail en sous-groupes
- Quizz de réussite fin du MOOC
- Réunion de restitution fin d'accompagnement et traçabilité des actions sur le livret suivi du stagiaire



Equipe pédagogique

- **Lionel BARBÉ**– *Dirigeant d'Optinergie*
20 ans d'expérience
- **Christophe WATRIGANT**– *Dirigeant d'Energie3 Prowatt*
25 ans d'expérience
- **Marc PEIGNIEN**– *Dirigeant de MP Energie*
25 ans d'expérience
- **Axel PARMANTIER** – *Consultant Optinergie*
5 ans d'expérience
- **Quentin CAMOU-JUNCAS** – *Consultant Optinergie*
2 ans d'expérience



Accessibilité

- Accès locaux favorable au public en situation de handicap. Adaptation des moyens pédagogiques possible selon le handicap.